|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réflexion 1 - Distinguer les charges des immobilisations | | |
| Durée : 20’ | *Homme avec un remplissage uni*ou*Deux hommes avec un remplissage uni* | Source |

**Travail à faire**

Après avoir lu le **document**, répondez aux questions suivantes :

1. Qu’est-ce qui distingue une immobilisation d’une charge ?
2. Quelle différence de traitement y a-t-il entre une charge et une immobilisation ?
3. Quelle dérogation est soulevé par cet article ?
4. Vous achetez 2 bureaux pour 900 € HT. Pouvez-vous les enregistrer en charges ?
5. Effectuez une classification des dépenses suivantes d’une entreprise de bâtiment.
6. La classification serait-elle identique pour une société qui commercialise du matériel informatique ?

**Doc. 1 La distinction entre les charges et les immobilisations (extrait)**

*Source :* [*http://www.compta-facile.com/*](http://www.compta-facile.com/charge-ou-immobilisation/)

**La distinction des dépenses à comptabiliser en charges de celles à comptabiliser en immobilisations** est une source d’interrogation importante en comptabilité. Cette problématique doit être correctement traitée par l’entreprise car le choix effectué a également des conséquences fiscales. […]

**Rappels sur les charges et les immobilisations**

En comptabilité, une charge est un emploi qui conduit à un appauvrissement de l’entreprise, elle correspond à un bien ou un service acquis pour les besoins de son activité. Les charges sont comptabilisées dans [les comptes de classe 6](http://www.compta-facile.com/comptes-de-charges/).

* ***Fiscalement, une charge est déduite immédiatement.***

Une immobilisation est un actif utilisé durablement par l’entreprise. [Les immobilisations](http://www.compta-facile.com/les-immobilisations-comptables/) sont comptabilisées dans les comptes de classe 2. […]

* ***Fiscalement, une immobilisation est déduite du résultat suivant le rythme de son*** [***amortissement***](http://www.compta-facile.com/les-amortissements-comptables/)***.***

**La distinction entre les charges et les immobilisations**

Les définitions énoncées dans le premier paragraphe permettent de classer deux types de dépenses :

* D’un côté les biens acquis qui seront utilisés sur plusieurs exercices et qui procureront dans le futur des avantages économiques à l’entreprise, **il s’agit des immobilisations**,
* Et d’un autre côté les dépenses liées à des biens ou services consommés rapidement et ne constituant pas un investissement durable pour l’entreprise, **il s’agit des charges**.

**Toutefois, il existe quelques dérogations et quelques points qui méritent réflexion.** […]

**La comptabilisation des dépenses inférieures à 500 euros hors taxes**

Le plan comptable général indique que les éléments non significatifs ne doivent pas obligatoirement figurer dans les éléments d’actifs, donc en immobilisation. Aucun seuil n’étant prévu pour définir un élément non significatif, il convient de se référer à ce qui est prévu fiscalement.

* ***Fiscalement****, les entreprises peuvent comptabiliser en charges immédiatement déductibles les acquisitions de biens dont la valeur unitaire hors taxes n’excède pas 500 €.*

Toutefois, ce principe a une portée limitée : seuls les matériels et outillage suivants sont concernés par tolérance :

* les matériels et outillage comptabilisés dans les comptes 2154 et 2155,
* les matériels et mobiliers de bureau, […],
* et les logiciels acquis.

[charges ou immobilisations](http://www.compta-facile.com/tag/charges-ou-immobilisations/) [distinction charges et immobilisations](http://www.compta-facile.com/tag/distinction-charges-et-immobilisations/) 2014-03-18

**Réponses**

1. **Qu’est-ce qui distingue une immobilisation d’une charge ?**
2. **Quelle différence de traitement y a-t-il entre une charge et une immobilisation ?**
3. **Quelle dérogation est soulevée par cet article ?**
4. **Vous achetez 2 bureaux pour 900 € HT, les 2. Pouvez-vous les enregistrer en charges ?**
5. **Effectuez une classification des dépenses suivantes d’une entreprise de bâtiment**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Dépenses** | **Charge** | **Immobilisation** | **Justification** |
| Ordinateur, serveurs |  |  |  |
| Électricité |  |  |  |
| Fournitures de bureau (stylos, toners d’encre) |  |  |  |
| Téléphone portable |  |  |  |
| Achat d’un véhicule |  |  |  |
| Redevance de crédit-bail sur un véhicule |  |  |  |
| Réparation d’un véhicule |  |  |  |
| Matières premières |  |  |  |
| Carburant des véhicules |  |  |  |
| Un brevet |  |  |  |
| La facture d’eau |  |  |  |
| Le loyer du bureau |  |  |  |
| Un encart publicitaire dans une revue |  |  |  |
| Un repas au restaurant avec un client |  |  |  |

**6. La classification serait-elle identique pour une société qui commercialise du matériel informatique ?**